



Epreuve du championnat bateau Ile de France 2021

Nom de l'épreuve : Epreuve du championnat bateau Ile de France

Date : 2 et 3 octobre 2021

Nombre maximum de compétiteurs : 35 bateaux.

Personne responsable de la date et coordonnées téléphone + mail) : Franck SUHAMI

06-43-93-15-19, f.suhami@gmail.com

Club (ou entité) organisateur : **Saint Maur Pêche Compétition**

Lieu de Rendez-vous des compétiteurs (adresse, nom de rue, point gps...) :

Mise à l'eau de l'école de voile Madine 2 point GPS [48.936051, 5.716377](#)

Nom de l'arbitre officiel prévu : **Sabrina Laifaoui**

Renseignements sur l'épreuve

Prix d'inscription : 150 € par équipage pour les deux jours (remise de 10 € par pêcheur pouvant justifier d'une licence FFPS valide au jour de l'épreuve)

Date limite des inscriptions : 15/09/2021

Ordre de paiement : SMPC

Adresse d'envoi de la fiche d'inscription : SMPC, Magasin Franck S Pêche 89 avenue Foch 94100 Saint Maur

Le pré-fishing n'est pas possible (utilisation pour la compétition de la zone hiver normalement fermée jusqu'au 15 octobre)

Programme :

1^{er} jour : 2 Octobre

Mise à l'eau de 7h à 8h, réception des compétiteurs.

8h50 briefing

9h20 retour aux bateaux, contrôle des viviers, et préparation au départ.

9h 50 départ des vols

17h fin de la 1^{ère} manche

17h30 affichage des résultats

2eme jour : 3 Octobre

Mise à l'eau à partir de 6 h

7h30 briefing

7h50 retour aux bateaux, contrôle des viviers, préparation au départ

8h 20 départ des vols

Fin de la compétition 16h 30

Affichage des résultats 17 h

17h 30 remise des prix et pot de l'amitié

Parcours de l'épreuve

FFPS/ Carnassier

Le rassemblement et le briefing, se feront à l'école de voile (Voir plan ci-dessous)

Possibilités locales hébergement/repas

Hébergement sous tente, mode camping ou en gîte possible à la base Nautique du lac de Madine (contacte au 03 29 89 59 70 pour la location de gîte , lien pour location des gites

Restauration possible sur place à la brasserie du port <https://lacmadine.com/restauration-site-nonsard/>

Le lac de Madine est un plan d'eau artificiel du Grand Est, établi à cheval sur les départements de la Meuse et dans une moindre mesure de Meurthe-et-Moselle, sur le cours de la Madine qui est un sous-affluent de la Moselle. Sa superficie est de 11 km² sont peuplement en carnassier est principalement composé de brochets et de perches ainsi que quelques sandres et silures.

La mise à l'eau se fera à la mise à l'eau de l'école de voile (1 seule mise à l'eau)

Le lac est uniquement autorisé aux moteurs électriques.

Obligation de posséder en plus de sa carte de pêche, les options pêche sur le lac de Madine (<https://www.lespecheursdemadine.fr/data/documents/tarifs-cartes-madine-2021.pdf>)

La formule la plus avantageuse pour 2 journées est de prendre 1 option hebdomadaire à 20 € et d'ajouter 2 options journées pour pêche en bateau soit 2x3 € l'ensemble coutant 26 € par pêcheur.

Poissons comptabilisés :

Perche : Maille à 25cm

Sandre Maille à 50 cm.

Brochet : Maille à 60 cm.

Black Bass : Maille à 40 cm.

Silure : Maille à 80 cm (coefficient de 0,5)

Chevesne : Maille à 35 cm

Aucune restriction de pêche pour l'ensemble de ces poissons

Ils seront présentés au bateau de contrôle ou aux postes fixes,
Durant le temps de pêche pour y être mesurés

Il vous est demandé impérativement d'avoir installé sur votre smartphone l'application « My FFPS » c'est au travers de celle-ci que seront enregistrés vos prises durant cette épreuve. Quelques rappels également notamment en ce qui concerne l'obligation durant toute l'épreuve de porter votre gilet de sauvetage. Le non-respect de cette consigne est comme vous pouvez le lire dans notre règlement, éliminatoire.

OBLIGATIONS SANITAIRES

En raison de la pandémie des mesures barrières pourront être mise en œuvre durant la compétition, dans le cadre du respect des consignes imposées par notre ministère de tutelle et la FFPS applicable au jour du début de la compétition.

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
*Éducation
Jeunesse
Sportifs*

Le Pass Sanitaire dans le sport

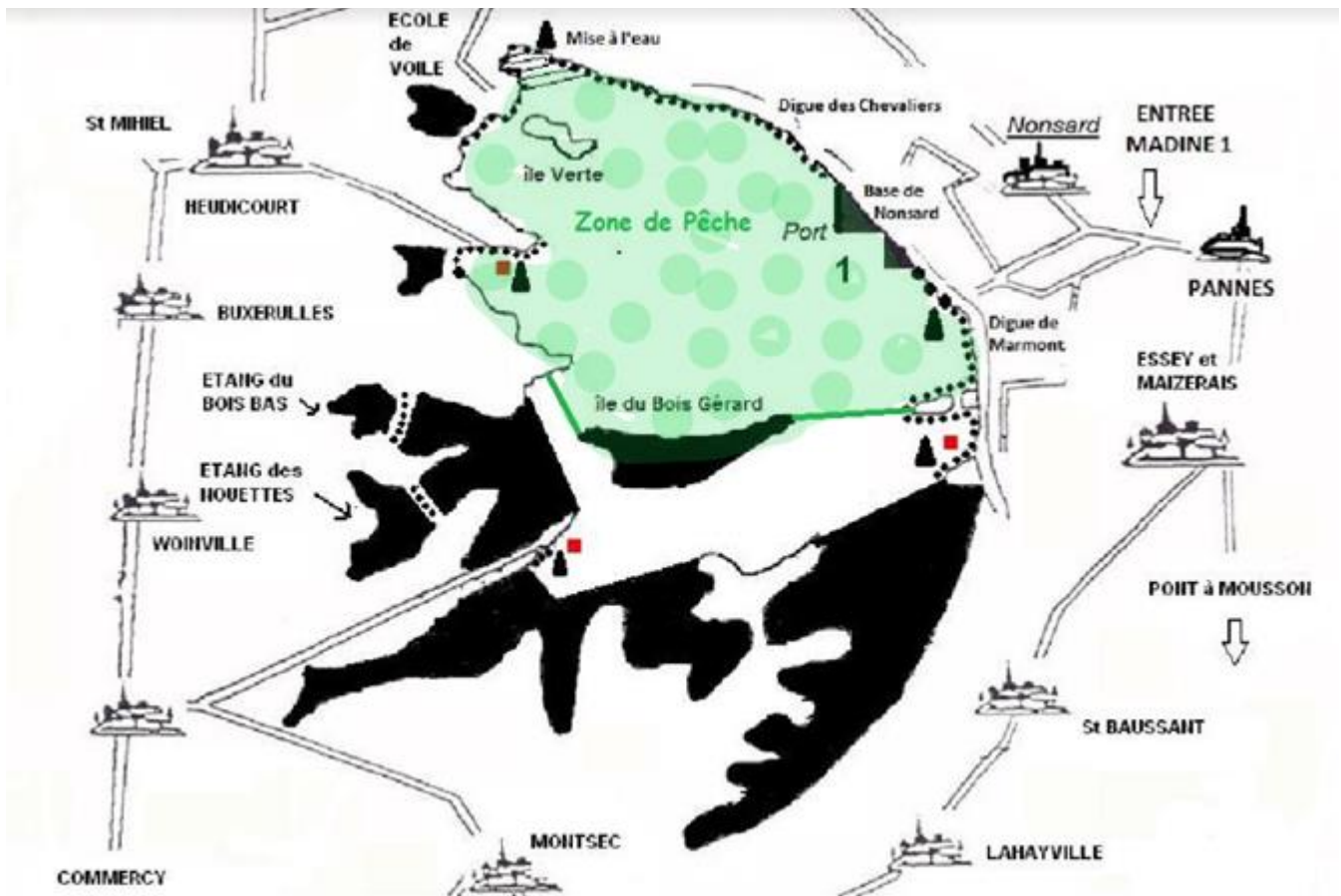
A partir du 21/07/2021

ÉQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) COUVERTS (X) OU DE PLEIN AIR (PA)		
CAPACITÉ DE L'ERP	CONDITION D'ACCÈS	À RETENIR
50 personnes et plus*	PASS SANITAIRE	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.
Moins de 50 personnes	SANS PASS SANITAIRE	Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.
DANS L'ESPACE PUBLIC		
Manifestation autorisée ou déclarée accueillant au moins 50 participants par épreuve	PASS SANITAIRE sportifs amateurs	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.

* Les salariés et bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les 50 personnes accueillies

Pour cette compétition (en l'état des obligations, au moment de la mise en ligne de ce document) il vous sera demandé de présenter un « Pass sanitaire » (soit, au 23 07 2021, un test PCR de moins de 48 h du début de la compétition, soit un certificat de vaccination)

Zone de pêche de la compétition 2021



Point de rassemblement Ecole de voile (entrée Madine 2)



Entrée de la base Madine 2

